

Afin de respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19, les membres du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tiendront la séance à huis clos. Cette séance sera filmée et enregistrée.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Internet de la MRC de La Haute-Gaspésie le 12 octobre 2021. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le douzième jour d'octobre deux-mille-vingt-et-un, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Marie Gratton, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M. Ghislain Deschênes, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC et CLD de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, secrétaire de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 20 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 11464-10-2021 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 octobre 2021

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 octobre 2021.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 octobre 2021 en reportant le point suivant à une séance ultérieure:

- 5.2 Contrat de déneigement route Saint-Bernard-des-Lacs et stationnement du bâtiment de la salle des loisirs de Cap-Seize

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11465-10-2021 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 a été courriellé à chacun des élus le 7 octobre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 11466-10-2021 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 septembre 2021

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 30 septembre 2021:

Paiements : 45 452,01 \$

Factures : 20 180,44 \$

TOTAL : 65 632,45 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 11467-10-2021 TNO

Contrat de déneigement portion de route Saint-Joseph-des-Monts et fin de la route Bellevue 2021 à 2024, Richard Cloutier paysagiste

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de la portion de route Saint-Joseph-des-Monts est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie*, lequel porte le numéro 2020-384 TNO ;

CONSIDÉRANT la soumission de Richard Cloutier paysagiste, couvrant la période du 1^{er} novembre au 30 avril, pour trois ans, soit de 2021 à 2024, au cout de 68 812,54 \$, incluant les taxes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GHISLAIN DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. adjuge le contrat de déneigement de la portion de route Saint-Joseph-des-Monts et fin de la route Bellevue à Richard Cloutier paysagiste, couvrant la période du 1^{er} novembre au 30 avril, pour trois ans, soit de 2021 à 2024, au cout de 68 812,54 \$, incluant les taxes.
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat avec le représentant de l'entreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun dossier à *Affaires nouvelles*.

PÉRIODE DE QUESTIONS

0000

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. RÉJEAN NORMAND, il est résolu de lever la séance à 19 h 22.

Allen Cormier, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

